





# GESTION 2 0 1 0





Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

### > SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

#### Secteurs d'activité - Gamme produits - Marché

Haulotte Group est l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. La Société a complété sa gamme de produits avec le Chariot Elévateur Télescopique, lancé au printemps 2007.

Selon les statistiques données par la profession, la Société a vu ses parts de marché décroître légèrement du fait de la reprise forte dans des zones où Haulotte Group n'est pas fortement présent. Le marché mondial des nacelles a cru en valeur de 41% entre 2009 et 2010. Le Groupe Haulotte a cru dans toutes les zones géographiques, en particulier en Amérique du Sud et en Asie. La croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2009 et 2010 s'élève à 24%.

Le Groupe a continué ses efforts de rationalisation de ses structures commerciales tout en lançant des initiatives majeures pour améliorer son niveau de service clients.

Les mesures de chômage partiel et d'abaissement du point mort ont été maintenues dans toutes les entités du Groupe. Le niveau de production des machines est resté limité en 2010 alors que les usines de Changzhou (Chine) et Archbold (Etats-Unis) ont continué de se structurer pour améliorer notre compétitivité sur ces zones géographiques.

#### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2010 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le vingt-sixième exercice depuis la création de la Société.

Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 98 M€, est donc stable par rapport à l'exercice précédent. 71 % du chiffre d'affaires est destiné à l'exportation.

#### Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société Haulotte Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'euros) :

Resultats	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffres d'affaires	98 347	98 339
Résultat d'exploitation	(24 670)	(18 899)
Résultat financier	(14 519)	(23 545)
Résultat exceptionnel	88	1 175
Bénéfice (ou perte)	(26 746)	(27 040)

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

#### Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2010 d'Haulotte Group SA est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation reste fortement négatif. Cette perte résulte majoritairement de la sous-activité des sites de production.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 14,5 M€. Cette perte résulte essentiellement des provisions constatées sur les avances en compte courant des filiales.

La perte nette de l'année s'établit à -26,75 M€.

#### Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'exercice 2010 a été marqué par une amélioration du niveau d'activité dans toutes les zones géographiques. Des progrès ont été réalisés en matière d'organisation commerciale et de gestion de la relation client. Le risque client supporté par le réseau de distribution a été réduit et la performance de recouvrement des créances améliorée. Haulotte Group a continué à faire des efforts en 2010 pour réduire ses stocks de produits finis. Les usines ont supporté encore cette année une forte sous-activité.

#### Situation prévisible et perspectives d'avenir

Le bon niveau des ventes sur le second semestre 2010 a permis de baisser significativement le niveau des stocks de produits finis.

La hausse sensible du carnet de commande à fin janvier 2011, reflet d'une activité commerciale plus soutenue ces derniers mois, et le dynamisme retrouvé de certains marchés devraient permettre à l'activité 2011 de poursuivre sa croissance.

Le taux de marge devrait revenir à un taux plus proche de ceux constatés avant la crise financière, grâce à l'adaptation des moyens de production aux volumes de production prévus d'une part et, à la baisse de la proportion des ventes de machines anciennes d'autre part.

Par ailleurs, Haulotte Group SA maintient ses actions de recherche et développement et poursuit les efforts entrepris sur la maîtrise des coûts fixes qui devraient toutefois augmenter.

La liquidité du Groupe est assurée également par des lignes de financement court et moyen terme contractualisées dans le cadre du crédit syndiqué.

## Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Après l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 9 Mars 2011, Haulotte Group SA a été informée de la décision du Tribunal de Commerce de Bourges intervenue le 15/03/2011 concernant un litige avec un ancien fournisseur, la société Soudacier. Ce litige, non provisionné



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

dans les comptes au 31/12/2010 est mentionné dans la note 23.1 des Etats financiers. Le tribunal condamne dans son jugement de 1ère instance la société Haulotte Group SA à verser 2,9 M€ au demandeur. Notre société, contestant vigoureusement la décision, a décidé de faire appel de ce jugement.

#### Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisée en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entamée depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place et des mesures spécifiques prises pour sécuriser la reprise d'activité.

La position du Groupe sur les continents européen, américain et asiatique lui permet de produire ses différentes gammes de produits avec des coûts dans différentes devises et renforcer ainsi sa compétitivité par rapport à ses deux principaux concurrents qui sont américains.

Le troisième risque significatif est la sensibilité de nos ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière actuelle a eu un impact tout au long de l'année 2010 et pèsera encore sur les ventes en 2011. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Ceci s'est confirmé en 2010 avec un carnet de commandes ne représentant que quelques semaines d'activité. La visibilité pour 2011 est un peu meilleure, mais la flexibilité de notre organisation reste un élément clef de succès.

#### Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs. Des opérations commerciales spécifiques ont été menées pour réduire les stocks les plus anciens.

Au 31 décembre 2010, l'encours sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 152,7 M€, et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 36,5 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 34,4 M€. Suite à la rupture du respect des ratios financiers intervenue sur le second semestre 2009, Haulotte Group est parvenu à un accord avec ses banquiers qui s'est concrétisé par la signature d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en juin 2010, fixant les nouvelles conditions applicables sur ce crédit jusqu'à son échéance de juillet 2013. Les échéances de remboursement pour 2011 et 2012 s'élèvent à 45,2 M€ chacune, ce qui ne devrait pas présenter de risque de liquidité pour le Groupe.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

## Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, et ventes à terme de devises (principalement en USD).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

## Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

#### Activités en matière de recherche et de développement

Cette année encore, les efforts en matière de recherche et développement ont été maintenus afin de continuer à fournir à nos clients des solutions innovantes. Une grande vigilance a été maintenue sur la sélection des projets afin d'améliorer le retour sur investissement et nous situer au plus près des besoins de nos clients. Le développement de nouvelles solutions techniques nous a permis également de réduire le coût de production de certains modèles.

## Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatifs aux dépenses somptuaires et aux amortissements

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 46 880 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt correspondant s'élève à 15 627 €.

#### Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010.

Date d'échéance en 2011	Solde des fournisseurs 31/12/2010 en K€	Solde des fournisseurs 31/12/2009 en K€
Janvier	8 759	8 208
Février	6 801	4 520
Mars	2 015	3 060
Avril	805	228
Total	18 380	16 016



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

#### Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en Annexe 1, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### > PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de (26 745 689,56) €.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à la somme (26 745 689,56) €, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi ramené de 98 872 082,24 € à 72 126 392,68 €.

## > DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Revenus brut	s éligibles à l'abattement	Revenus non	
Exercices Dividendes par action		Autres revenus distribués	éligibles à l'abattement	Abattement
2007	0,22			Taux 40%
2008	0,22			Taux 40%
2009	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

### > FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, notre filiale, la société HAULOTTE IBERICA SL, a pris le contrôle de la société N.D.U MAQUINARIA Y PLATAFORMAS ELEVADORAS SL.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

#### Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de Commerce.

#### Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

#### Activités des filiales et des sociétés contrôlées

A la date de la clôture, Haulotte Group contrôle 40 sociétés dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	% De détention	Ca 2010 k€	Ca 2009 k€	Bénéfice/ perte 2010 k€	Bénéfice/ perte 2009 k€
ABM Industries SAS	100%	107	133	(566)	60
Haulotte France Sarl.	99,99%	36 805	32 375	(1 068)	(6 006)
Haulotte Services France Sarl	100% par Haulotte France sarl	-	-	-	-1
Telescopelle SAS	100%	135	115	67	59
Access rentals (UK) Ltd.	100% par UK Platform Ltd	-	4 769	-	190
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) co. Ltd	100%	918	-	(152)	(214)
Haulotte Argentina SA	95%	2 721	1341	321	(242)
Haulotte Arges SRL	100%	7 753	2 949	(1 769)	(2 729)
Haulotte Australia Pty Ltd	100%	14 886	8 978	(2 199)	924
Haulotte Cantabria SL	99,98% et 0,02% par Haulotte Iberica S.L	14 511	9 329	(3 828)	(4 420)
Haulotte Do Brazil Ltda	99,98%	5 903	7 278	(1 951)	1 974
Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH	100%	17 027	19 123	46	332
Haulotte Iberica S.L	98,71%	29 096	15 744	(13 181)	(22 395)
Haulotte Italia S.R.L.	99,00%	12 751	12 768	(631)	(1 025)
Haulotte Mexico SA de CV <sup>(2)</sup>	95%	3 283	584	121	(838)
Haulotte Middle East Fze	100%	6 550	8 721	277	1 068



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

100%	4 318	3 656	(226)	(488)
100%	3 586	3 786	(172)	(499)
100% par Haulotte Iberica S.L	-	-	-	-
100%	7 589	7 103	(382)	(424)
100%	7 489	5 440	(399)	(574)
100%	3 982	3 694	(276)	(216)
100%	12 883	7 943	353	(10 301)
100%	18 131	12 123	(5 312)	(12 694)
100%	8 523	4 428	(638)	(1 884)
100%	3 207	2 441	390	190
91%	2 944	3 441	(374)	48
90% par Levanor	2 818	3 361	(756)	107
100%	9 948	10 302	(167)	(252)
100% par Haulotte Iberica S.L	1 101 depuis son intégration	Intégrée à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2010	(371) depuis son intégration	Intégrée à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2010
100% par Haulotte UK	17 938	9 155	(3 330)	1 329
100% par Haulotte US Inc.	31 421	30 038	502	(398)
	100%  100% par Haulotte Iberica S.L  100%  100%  100%  100%  100%  100%  100%  91%  90% par Levanor  100%  100% par Haulotte Iberica S.L  100% par Haulotte UK  100% par Haulotte UK	100%       3 586         100%       -         par Haulotte Iberica S.L       -         100%       7 589         100%       7 489         100%       3 982         100%       12 883         100%       18 131         100%       8 523         100%       3 207         91%       2 944         90%       2 818         100%       9 948         100% par Levanor       1 101 depuis son intégration         100% par Haulotte UK       17 938         100% par Haulotte UK       17 938         100% par Haulotte US       31 421	100%       3 586       3 786         100% par Haulotte lberica S.L       -       -         100%       7 589       7 103         100%       7 489       5 440         100%       3 982       3 694         100%       12 883       7 943         100%       18 131       12 123         100%       8 523       4 428         100%       3 207       2 441         91%       2 944       3 441         90% par Levanor       2 818       3 361         100% par Haulotte lberica S.L       101 lntégrée à partir du 1er juin 2010         100% par Haulotte UK       17 938       9 155         100% par Haulotte US       31 421       30 038	100%         3 586         3 786         (172)           100% par Haulotte lberica S.L         -         -         -           100%         7 589         7 103         (382)           100%         7 489         5 440         (399)           100%         3 982         3 694         (276)           100%         12 883         7 943         353           100%         18 131         12 123         (5 312)           100%         8 523         4 428         (638)           100%         3 207         2 441         390           91%         2 944         3 441         (374)           90% par Levanor         2 818         3 361         (756)           100% par Haulotte lberica S.L         depuis son intégration         lntégrée à partir du 1er depuis son juin 2010         depuis son intégration           100% par Haulotte UK         17 938         9 155         (3 330)           100% par Haulotte US         31 421         30 038         502

<sup>1)</sup> Incluant les sociétés suivantes: Bil-Jax Inc, Bil-Jax Planking Systems Inc, Bil-Jax Service Inc, Construction and Scaffold Supply Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc, Scaffold Design and Erection Inc, CSI Construction Supply International Inc, USA One Inc.

#### Impact des filiales sur l'environnement

L'essentiel des filiales consolidées n'a pas d'activité industrielle susceptible d'entraîner des conséquences nuisibles sur l'environnement.

Sociétés principalement de négoce, leur activité se limite au stockage temporaire de machines et de pièces de rechange. La manutention de carburants, huiles hydrauliques et batteries d'accumulateurs, exceptionnelle lors des opérations de stockage/déstockage, s'effectue toujours en univers sécurisé. Le recyclage de ces produits est toujours confié à des organismes agréés.

<sup>2)</sup> Incluant la société Haulotte Service SA de CV.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

## Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères consolidées ont pratiquement tous été recrutés dans leurs bassins d'emploi. Les conditions d'embauche sont en général plus favorables que les conventions collectives locales. La Société s'efforce de créer les opportunités pour permettre, aux salariés qui le méritent, d'accompagner favorablement sa croissance.

### > INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

#### Evolution du capital au cours de l'exercice 2010

Nous vous informons que 22 460 actions nouvelles ont été créées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, suite à la levée, par les salariés et un mandataire social, d'options de souscription d'actions issues du plan n°3 du 8 juillet 2003. Le capital social a ainsi été augmenté de 2 919,80  $\in$  passant ainsi d'un montant de 4 054 916,97  $\in$  à 4 057 836,77  $\in$ , divisé en 31 214 129  $\in$  de 0,13  $\in$  de valeur nominale chacune.

La modification du montant du capital social figurant dans l'article 7 des statuts a été constatée lors du conseil d'administration du 9 mars 2011.

#### Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33 %, de 50 %, de 66 % et de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

- La société SOLEM SAS détient, au 31 décembre 2010, plus de 50% du capital social (55,93%) et plus deux tiers des droits de vote (70,88%);
- La société Kempen Management détient plus de 5% du capital social et plus de 3% des droits de vote (déclaration de franchissement de seuil du 27 octobre 2008).

Par ailleurs, les sociétés suivantes ont déclaré avoir franchi le seuil statutaire de 1 % de détention du capital social ou des droits de vote de la Société ou tout autre multiple de ce pourcentage :

- 14 avril 2010 : la société TOCQUEVILLE FINANCE (détention de 2,54% du capital social) ;
- 18 novembre 2010 : la société NORGES BANK (détention de 2,01% du capital social et des droits de vote).



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

### > INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIETE, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce nouveau issu de l'ordonnance du 30 janvier 2009, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2010	néant
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2010	néant
Frais de négociation	néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	néant
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	néant
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010	1.837.823
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2010	5,88%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2010	14 690 325 €
Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2010	238 916,99 €
Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2010 (cours de 11,59 € à cette date)	21 300 368,57 €

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2010 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type de l'AFEI et à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 1er octobre 2008.	139 418
La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.	1 629 558
L'annulation des titres acquis sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des actions auto détenues par la Société.	68 847
La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.	0
TOTAL	1 837 823



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

### > EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2010, le capital de la Société est composé de 31 214 129 actions. La capitalisation boursière au 31 décembre 2010 est de 361 771 755,11 €.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouv.)	Cours Moyen (clôtu.)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2010	7,000	15 janv.	6,210	04 janv.	6,400	6,623	6,598	502 635	3,34	20
févr. 2010	7,150	02 févr.	5,900	25 févr.	5,950	6,288	6,267	384 383	2,44	20
mars 2010	6,980	08 mars	5,860	01 mars	6,700	6,485	6,541	1 789 109	11,63	23
avr. 2010	9,890	20 avr.	6,640	06 avr.	8,900	8,013	8,117	2 809 519	23,31	20
mai 2010	9,450	13 mai	7,370	07 mai	8,500	8,583	8,546	991 625	8,34	21
juin 2010	8,970	14 juin	7,790	30 juin	7,790	8,363	8,267	794 435	6,58	22
juil. 2010	8,160	27 juil.	6,500	07 juil.	7,490	7,355	7,304	824 846	6,00	22
août 2010	7,850	03 août	6,810	11 août	7,370	7,309	7,272	365 537	2,67	22
sept. 2010	8,400	20 sept.	7,080	03 sept.	7,950	7,814	7,872	473 468	3,72	22
oct. 2010	9,350	14 oct.	7,830	01 oct.	9,330	8,791	8,919	442 399	3,93	21
nov. 2010	9,560	19 nov.	8,650	10 nov.	9,250	9,102	9,155	402 692	3,69	22
déc. 2010	11,900	29 déc.	9,040	02 déc.	11,590	10,640	10,788	989 446	10,77	23
Extrên	nes et mo	yennes de	e la pério	de						
	11,900	29 déc.	5,860	01 mars		7,969	7,993	897 508	7,20	
Total										
								10 770 094	86,41	258

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 11,90 € (le 29 décembre 2010) alors que le cours le plus bas est de 5,86 € (le 1er mars 2010).



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

#### > DIRIGEANTS - MANDATAIRES SOCIAUX

#### Intérêts des dirigeants dans le capital

Au 31 décembre 2010, la part des dirigeants mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

- Monsieur Pierre SAUBOT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, détient 13 189 actions, soit 0,042 % du capital social,
- Monsieur Alexandre SAUBOT, administrateur et Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003 % du capital social.

#### Liste des mandats sociaux

Dirigeants concernés	Mandats exercés dans la société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Pierre SAUBOT	Président	Président de la société SOLEM SAS,
	du Conseil d'Administration	Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société ABM INDUSTRIE SAS,
	Directeur	Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS,
	Général	Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE,
		Gérant de Société Commerciale du Cinquau,
	Administrateur	Co-Gérant de la SCI LANCELOT,
		Administrateur de la société Valeur du Sud,
		Trésorier de la confédération nationale des vignerons indépendants de France,
		Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2011

Alexandre SAUBOT	Directeur	Directeur Général de la société SOLEM SAS,
	Général Délégué	Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de
	Administrateur	la société ABM INDUSTRIE SAS,
		Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS,
		Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL,
		Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL,
		Co-Gérant de la SCI LANCELOT,
		Administrateur d'Haulotte Netherlands BV,
		Administrateur d'Haulotte Iberica,
		Administrateur d'Haulotte Portugal,
		Administrateur d'Haulotte Scandinavia,
		Administrateur d'Haulotte Italia,
		Gérant d'Haulotte GmbH,
		Administrateur d'Haulotte Polska,
		Directeur d'Haulotte UK,
		Directeur de UK Platforms,
		Directeur de UK Training,
		Directeur d'Haulotte Australia,
		Président d'Haulotte US,
		Directeur d'Haulotte Singapour,
		Représentant de HAULOTTE GROUP,
		Administrateur unique d'Haulotte Cantabria,
		Administrateur d'Haulotte Arges,
		Président d'Haulotte Trading (Shangaï) co. Ltd,
		Administrateur d'Haulotte Mexico,
		Président de Locav Srl, Nove Srl,
		Directeur de Haulotte Middle East,
		Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	Administrateur	NEANT
Hadrien SAUBOT	Administrateur	NEANT
José MONFRONT	Administrateur	Administrateur de la société Haulotte Trading
		Shangaï co.Ltd.



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2011

Michel BOUTON	Administrateur	Président de la société PVI,		
		Président de la société PVI HOLDING, SA		
		Président Directeur Général de la société Escal, (filiale de la société PVI),		
		Président de la société Sovibus		
Bertrand BADRE	Administrateur	Administrateur de CACEIS SA,		
		Administrateur du CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA,		
		Administrateur du CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS SA,		
		Directeur Financier Groupe du CREDIT AGRICOLE SA,		
		Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA,		
		Administrateur de EMPORIKI BANK SA,		
		Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit d'EURAZEO SA		
		Administrateur SOFIOUEST SA,		
		Administrateur de FINAREF SA*,		
		Administrateur de NEWEDGE GROUP SA*.		

<sup>\*</sup>Mandats libérés en 2010.

#### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués au cours de l'exercice 2010, à chaque dirigeant mandataire social, par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont été les suivantes :

Mandataires sociaux	Rémunér fixe* en		Rémunération variable* en euros		Avantage en nature	
	2010	2009	2010	2009		
Pierre SAUBOT	188 500	175 500	0	50 000	Néant	
Alexandre SAUBOT	221 000	169 000	0	90 000	Néant	

(\*) Les rémunérations sont versées par la société SOLEM, société contrôlante, au titre des mandats sociaux détenus dans cette dernière.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'est versé par la Société aux mandataires sociaux au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux en cette qualité, ni aucune action leur a été attribuée gratuitement.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier

Les membres du Comité exécutif « assimilés aux dirigeants » n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### > ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010, est inférieur à 3 %.

#### Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En revanche, 22 460 actions ont été souscrites en 2010 par les salariés et un mandataire social suite à la levée d'options au titre du plan n°3 en date du 8 juillet 2003.

Le détail des options consenties et des actions souscrites dans ce cadre figure dans le rapport spécial établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce.



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

## > ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

(ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

#### Structure du capital de la Société

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille SAUBOT.

A la clôture de l'exercice 2010, la structure du capital est la suivante :

- SOLEM: 55,93 % du capital (et 70,88 % des droits de vote);
- Public (actions au porteur): 36,59 % du capital (et 26,66 % des droits de vote);
- Dirigeants mandataires sociaux : 0,05 % du capital (et 0,06 % des droits de vote) ;
- Autres actionnaires nominatifs : 1,99 % du capital (et 2,40 % des droits de vote) ;
- Actions auto-détenues : 5,44 % du capital social (sans droit de vote).

## Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce

Nous vous informons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande (consignée dans le procèsverbal de l'assemblée générale).

## Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 20

actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

#### Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de soixante dix ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.

Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

#### Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée.

La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

#### Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

### Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la limite de 5 % du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

### > CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice et de la convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, d'approuver ledit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

### > RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR BERTRAND BADRE

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand BADRE vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

Nous vous proposons, en conséquence, de procéder au renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six années devant prendre fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2016.

### > TABLEAU ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'assemblée générale, au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

### > PROPOSITION D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi, par ordre de priorité décroissant, de :

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 1er octobre 2008 et conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable;
- L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'adoption de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par l'assemblée générale extraordinaire ;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

Nous vous précisons que les deux premiers objectifs cités ci-dessus devraient représenter environ 80 % des volumes engagés dans le cadre du programme de rachat d'actions, tous les autres objectifs confondus représentant environ 20 % desdits volumes.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale ;
- La Société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 20 €
- La Société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 62 428 258 €

La présente autorisation serait donnée pour une période de 18 mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juin 2010.

Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et règlementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera établi et publié préalablement à la réalisation de ce nouveau programme en application de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous acceptez cette proposition, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

### > AUTORISATION ET POUVOIRS CONFERER AU CO A L'EFFET LE CAPITAL SOCIAL PAR ULATION D'ACTIONS AUTO DETENUES PAR LA SOCIETE

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions visé ci-avant, dans la limite de 10 % du capital de la société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et ce par périodes de 24 mois.

Par ailleurs, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser en application des dispositions de l'article L.225-209, alinéa 7 du Code de commerce et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles.

La présente autorisation serait donnée pour une période de dix huit mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juin 2010.

### > RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

#### Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe « Activités des filiales et des sociétés contrôlées » page 7 du présent rapport.

La situation de ces sociétés est décrite dans le tableau figurant au paragraphe « Activités des filiales et des sociétés contrôlées » page 7 du présent rapport.

#### Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

#### Activité du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 250 M€ en 2010, contre 202 M€ en 2009, soit une hausse de 24 % entre les deux années, portée principalement par les ventes de machines.

Dans un marché qui est loin d'avoir retrouvé son niveau d'équilibre, les ventes annuelles ont progressé sur toutes les zones géographiques entre 2009 et 2010, et plus particulièrement en Asie Pacifique (41%) où l'activité a été soutenue au 2ème semestre, en Amérique Latine (23%) où la croissance du marché brésilien continue à être élevée. L'Europe progresse également de 24% avec un bon dernier trimestre.

Le résultat opérationnel consolidé du Groupe est en progression, puisqu'il s'établit à (46,6 M€), contre (63,3 M€) en 2009. L'amélioration de ce résultat provient notamment de l'accroissement du volume d'activité et du plus faible niveau de provisions sur les stocks (reprise nette de 2 M€). Les frais fixes sont en légère diminution de 2%. La sous-activité des usines impacte encore fortement le résultat à hauteur de 13 M€.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2010 est de (42,2 M€), contre (55,6 M€) en 2009.

#### Evolution prévisible de l'ensemble consolidé

Le bon niveau des ventes sur le second semestre 2010, a permis de baisser significativement les stocks de produits finis.

La hausse sensible du carnet de commande à fin janvier, reflet d'une activité commerciale plus soutenue ces derniers mois, et le dynamisme retrouvé de certains marchés devraient permettre à l'activité 2011 d'Haulotte Group de poursuivre sa croissance sur un rythme voisin de celui de 2010.

#### Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Progrès réalisés ou difficultés rencontrées » page 3 du présent rapport.

## Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels » page 3 du présent rapport.

### Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » page 4 du présent rapport.

Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie » page 4 du présent rapport.

#### Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entreprises comprises dans la consolidation - Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société – Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers » page 5 du présent rapport.

#### Activités en matière de Recherche et Développement

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe « Activités en matière de Recherche et Développement » page 5 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration



Soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 201 l

## > ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2010 12	31/12/2009 12	31/12/2008 12	31/12/2007 12	31/12/2006 12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 057 837	4 054 917	4 236 851	4 476 420	4 456 704
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 214 129	31 191 669	32 591 164	34 434 000	34 282 340
- auto-détenues	1 837 823	1 837 823	3 239 418	828 292	99 446
- soumises à dividendes	29 376 306	29 353 846	29 351 746	33 605 708	34 182 894
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	98 346 721	98 339 134	358 964 658	528 156 057	414 176 101
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(16 752 897)	(20 963 067)	49 819 851	108 180 316	88 764 101
Impôts sur les bénéfices	(12 355 039)	(14 229 161)	(8 257 022)	22 930 421	23 864 203
Participation des salariés		,		1 976 596	2 3 1 0 7 1 5
Dot. Amortissements et provisions	22 347 831	20 306 515	37 372 487	32 134 511	14 227 752
Résultat net	(26 745 690)	(27 040 421)	20 704 385	51 138 789	48 361 431
Résultat distribué			6 457 384	7 393 256	5 827 998
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	(0,14)	(0,22)	1,78	2,42	1,83
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(0,86)	(0,87)	0,64	1,49	1,41
Dividende attribué			0,22	0,22	0,17
Personnel					
Effectif moyen des salariés	637	682	701	584	536
Masse salariale	16 209 296	16 868 511	23 424 040	19 097 381	17 038 325
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	7 217 931	7 169 440	9 629 150	7 926 131	6 556 478